

Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil

(Du 18 novembre 2015)

PROPOSITIONS DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE

- **Projet de décret portant octroi d'un crédit-cadre de 15'500'000 francs pour la sécurisation de l'outil de production informatique**
- **Projet de décret portant octroi d'un crédit-cadre de 9'600'000 francs pour le développement 2016-2020 des systèmes d'information de l'État de Neuchâtel**
- **Projet de décret portant octroi d'un crédit-cadre de 24'940'000 francs pour le renouvellement des infrastructures informatiques de 2017 à 2021**

La commission parlementaire de gestion,

composée de M^{mes} et MM. Jean-Bernard Wälti, président, Jacques Hainard, vice-président, Walter Willener, rapporteur, et Mario Castioni, Annie Clerc-Birambeau, Erica Di Nicola, Claude Guinand, Yvan Botteron, Etienne Robert-Grandpierre, Jean-Frédéric de Montmollin, Daniel Ziegler, André Frutschi, Laurent Debrot, Marc-André Bugnon et Yann Mesot,

fait les propositions suivantes au Grand Conseil:

Commentaires de la commission

La commission de gestion (COGES) a examiné le rapport 15.054 lors de ses séances des 22 décembre 2015, 18, 26 janvier et du 4 février 2016. M. Laurent Kurth, conseiller d'État, chef du Département des finances et de la santé (DFS), ainsi que le chef du service informatique de l'État (SIEN), la secrétaire générale du DFS et le chargé de missions du DFS ont participé aux séances. Durant ses travaux, la COGES a auditionné M. Claude Paroz, représentant d'un groupe informel Linux, M. Fabien Fivaz, député, et M. Patrick Amaru, chef de service de la direction des systèmes d'information (DSI) du canton de Vaud.

Remarques générales

Le rapport 15.054 se veut être un rapport de stratégie générale et de planification de l'informatique pour les 20 prochaines années.

Cette stratégie s'articule en trois axes, soit:

- la création de deux nouvelles salles machines à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds, avec une redondance complète pour garantir la sécurité;
- le développement des systèmes d'information entre 2016 et 2020 de manière à garantir une adéquation avec les besoins des services de l'État et de la population. Il s'agit ainsi d'y intégrer les options stratégiques liées au programme des réformes de l'État;

- le renouvellement des infrastructures informatiques avec les postes de travail, la téléphonie, la sécurité et les systèmes entre 2017 et 2021.

Les discussions de la COGES ont porté, entre autres, sur les points principaux suivants:

- *Aspects financiers*

Le total des investissements est de 50'040'000 francs, montant très élevé que la COGES estime toutefois nécessaire pour assurer le bon fonctionnement de l'informatique cantonale, indispensable à l'ensemble du personnel de l'État, des institutions paraétatiques et des 83'000 utilisateurs dans le canton. La commission relève que la moitié de ces investissements représente des volumes de dépenses courantes et régulièrement adoptée sans débat par le Grand Conseil lors de l'acceptation des budgets annuels. Conformément à la LFINEC, ces dépenses sont présentées désormais sous forme de crédit-cadre pluriannuel, dont l'ampleur paraît plus importante sans toutefois que les moyens sollicités n'augmentent. Un tel crédit devrait en conséquence être sollicité à nouveau dans six ans.

- *Questions techniques*

Quelques membres de la COGES sont manifestement des spécialistes en informatique et ils ont posé de nombreuses questions sur le nombre de serveurs, les capacités de stockage, les équipements des salles machines, questions auxquelles le chef de service du SIEN a apporté des réponses satisfaisantes.

- *Collaboration SIEN-CEG*

Actuellement, le SIEN est dispersé sur 6 sites à Neuchâtel, Fleurier et La Chaux-de-Fonds. Le regroupement est prévu sur le pôle des Cadolles, à proximité des locaux du CEG, dans un bâtiment acquis par l'ÉCAP et une annexe à construire par la même entité, ce qui va favoriser les synergies entre les deux principaux centres informatiques des collectivités publiques neuchâteloises. Pour l'heure, une fusion n'est pas à l'ordre du jour, le Conseil d'État ayant choisi de mettre la priorité sur les problèmes concrets, vitaux et urgents de l'informatique cantonale et ce qui va être mis en place devrait faciliter un regroupement futur. La COGES souhaite que ce regroupement soit étudié de suite d'où le dépôt d'une motion (annexe).

- *Nouveau bâtiment à La Chaux-de-Fonds*

L'État souhaite se porter acquéreur des bâtiments Jardinière 157, à La Chaux-de-Fonds (ex-Portescap), pour y installer la 2^e salle machines indispensable à la sécurité du système informatique neuchâtelois. Ce bâtiment accueillera aussi d'autres acteurs du domaine de la santé et favorisera d'autres rocadés nécessaires dans ce domaine ainsi que pour les services de l'emploi. Le bâtiment sain et fonctionnel répond bien aux besoins du SIEN, tant au niveau surfaces et volumes. Le Conseil d'État a fait une réservation jusqu'à fin février pour ce bâtiment, d'où la nécessité de voter pour le moins le crédit de 15,5 millions de francs pour la sécurité informatique avant cette date. Une prolongation de cette réservation de 2 ou 3 mois serait toutefois possible, mais onéreuse et pas souhaitée par la COGES. Pour certains commissaires, Jardinière 157 pose quelques problèmes, notamment sur le plan énergétique, et va nécessiter des travaux importants de mise aux normes.

Aspects énergétiques

L'informatique est à la fois grand consommateur d'énergie (électricité) et grand producteur de chaleur qu'il s'agit de valoriser le mieux possible. Plusieurs pistes comme le *free cooling*, l'utilisation de l'air froid et de la neige stockée, et la récupération de chaleur ont été évoquées. Il appartient au service des bâtiments de prendre en compte les aspects énergétiques, tant dans le nouveau bâtiment des Cadolles que dans la rénovation de Jardinière 157. Le SIEN, dans le processus ISO 9001, s'est doté d'une charte environnementale qui est axée entre autres sur le tri et la valorisation des déchets, sur les économies d'énergies et sur la maîtrise des impressions papier.

La COGES demande au Conseil d'État de respecter les dispositions de la loi sur l'énergie et les prescriptions énergétiques édictées par les cantons (MoPEC).

Logiciels libres

Les logiciels libres ne présentent pas de coûts de licence, contrairement aux logiciels propriétaires. Leur utilisation implique cependant des frais de formation et de mise en place. M. Claude Paroz, entendu par la COGES, considère que la stratégie à moyen et long termes pour l'informatique cantonale doit davantage faire appel aux logiciels libres. Cela aurait comme avantage de réduire les coûts des licences dont les montants sont versés à de grandes entreprises étrangères. Les économies réalisées pourraient être investies dans l'économie locale, en offrant davantage de formations, de supports aux entreprises du canton et au SIEN. Les cantons de Vaud et de Genève, et la ville de Berne utilisent déjà largement des logiciels libres.

La COGES a longuement discuté la question des logiciels à utiliser. Le monde des logiciels libres est très mouvant, dans la mesure où les entreprises développant ces produits sont souvent reprises par les développeurs des logiciels propriétaires. Les frais de formation ne sont pas négligeables non plus. Aujourd'hui, la politique du SIEN développe une stratégie mixte dans l'utilisation des logiciels. L'État fait appel aux logiciels libres partout où cela fait sens en fonction des besoins et des opportunités et en utilise de plus en plus, un des exemples parmi d'autres, est le service de la géomatique.

Ce pragmatisme est salué par la COGES qui demande cependant au Conseil d'État de veiller à sortir de la dépendance des logiciels propriétaires et de privilégier, quand cela est possible, les logiciels libres, notamment dans le domaine scolaire.

Appréciation externe

Pour M. Patrick Amaru, le rapport 15.054 est de bonne qualité. Un comparatif entre l'informatique vaudoise et neuchâteloise montre beaucoup de similitudes en ce qui concerne le ratio des coûts. Il relève que Vaud n'est pas favorable au vote électronique et l'informatique cantonale n'intègre par l'informatique communale. L'expérience en matière d'utilisation de logiciels libres montre que cette solution n'est pas moins onéreuse. Les frais de licence sont remplacés par des frais de supports et de personnel. Comme Neuchâtel, Vaud utilise des logiciels libres quand ceux-ci font sens et apportent une solution éprouvée, pérenne et économique.

Interpellation Fabien Fivaz 15.171

Le Conseil d'État avait répondu à cette interpellation sous la forme écrite en novembre 2015 et M. Fivaz avait demandé l'ouverture de la discussion qui n'a pas eu lieu. Le bureau du Grand Conseil a demandé à la COGES de rencontrer l'interpellateur, ce qui a été fait le 18 janvier 2016. M. Fivaz exprime ses craintes sur la sécurité du vote électronique suite aux développements de l'entreprise étrangère mandatée (Scylt, Espagne) avec laquelle La Poste vient de passer un accord de collaboration. Il estime qu'il peut y avoir un risque en ce qui concerne l'accès au code source par La Poste. Le chef du SIEN rappelle que Neuchâtel est un canton pilote pour le vote électronique et a reçu de l'argent fédéral pour cela. Il ne partage pas les craintes de M. Fivaz et la collaboration avec La Poste ne présente aucun changement.

La COGES estime que la discussion sur l'interpellation Fabien Fivaz 15.171 n'est pas prioritaire par rapport à l'examen du rapport 15.054 et décide de reprendre cette question lors d'une séance ultérieure.

Entrée en matière (art. 171 OGC)

Par 13 voix et 2 abstentions, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur les trois projets de décret du Conseil d'État.

Vote

A l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ces trois projets de décret tels qu'ils sont présentés par le Conseil d'État.

Préavis sur le traitement du projet (art. 272ss OGC)

A l'unanimité des membres présents, la commission propose au bureau du Grand Conseil que le projet soit traité par le Grand Conseil en débat libre.

Motion et postulats dont le Conseil d'État propose le classement

Par 13 voix et 2 abstentions, la commission propose au Grand Conseil d'accepter le classement de la motion de Hughes Bertrand Chantraine 07.153, du 26 juin 2007, "Pour une meilleure utilisation des ressources énergétiques".

A l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil le classement des postulats suivants:

- postulat du groupe libéral-PPN 01.143, du 2 octobre 2001, "Pour une optimisation des prestations informatiques de l'État"
- postulat du groupe libéral-PPN 04.115, du 30 mars 2004, "Informatique cantonale"
- postulat 09.143 du groupe socialiste, du 23 juin 2009, "Pour une sécurité maximale des données informatiques".

Projet de motion Fabien Fivaz

Un projet de motion Fabien Fivaz a été soumis à la COGES, il a pour objectif de s'interroger sur la pérennité, l'indépendance et la transparence des logiciels utilisés dans le canton et sur le coût des licences qui y sont associés. Il demande un inventaire des logiciels utilisés et de trouver des alternatives avec les logiciels libres. Le Conseil d'État n'est pas favorable à cette motion et sur la base de la large discussion menée sur la question des logiciels.

Par 13 voix contre et 2 abstentions, la COGES, ne soutient pas le projet de motion proposé. Au vu de cette décision, M. Fivaz entend maintenir son projet et déposer une motion au nom de plusieurs députés.

Motion déposée (cf. annexe)

Par 13 voix et 2 abstentions, la commission propose au Grand Conseil d'accepter sa motion 16.111, du 4 février 2016, "Regroupement des services informatiques composant le réseau informatique public cantonal", qui lui avait été initialement proposée par le groupe libéral-radical.

Vote du rapport

A l'unanimité des membres présents, la commission adopte ce rapport tel que présenté.

Neuchâtel, le 4 février 2016

Au nom de la commission de gestion:

Le président,
J.-B. WÄLTI

Le rapporteur,
W. WILLENER

Le 4 février 2016

16.111
ad 15.054

Motion de la commission de gestion (COGES)

Regroupement des services informatiques composant le réseau informatique public cantonal

Le Conseil d'État est chargé d'étudier le regroupement des services qui se partagent actuellement le domaine informatique public du canton.

Développement

L'organisation de l'informatique neuchâteloise repose principalement sur quatre services (SIEN, SiS2, CEG, CIGES SA). La collaboration entre ces différents services semble bonne et devrait encore connaître une amélioration avec la mise en œuvre projetée par le gouvernement dès cette année d'une nouvelle vision de la gouvernance informatique neuchâteloise. Le regroupement des plus importants de ces services a déjà été entrevu. Il a cependant été abandonné. Le moment nous paraît propice à ce que l'idée soit reprise. L'absence d'une unité informatique unique impose des schémas d'organisation compliqués dont il nous semble qu'on pourrait se passer en fédérant plus intimement tous ces services. Le rapprochement physique qui nous est proposé entre le SIEN et le CEG est un progrès et un important pas dans la direction que nous souhaitons. Il n'est cependant pas suffisant. L'amélioration du dialogue, la coordination sur le plan cantonal, l'efficacité et les économies recherchées ne se satisferont pas, à terme, d'une seule vision de la gouvernance informatique, même nouvelle.

Signataire: Jean-Bernard Wälti, président de la COGES